



Rives de Saône
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :

14/01/2026

Date d'affichage :

14/01/2026

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260126-05_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 21 janvier 2026

Délibération n°005 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 janvier à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chamblanc (14 route de Seurre 21250), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 39 pouvoirs : 8

votants : 47

Délégués Titulaires Présents :

Auvillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. PERRIN François	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. BICHAT Baptiste
Bousselange	M. FAUDOT Jean-Luc	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Seine en Bâche	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie M. MATHELIN Jean
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine Mme SIRUGUE Sarah
Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier	Trouhans	M. SCHWAB Jean-Michel
Labruyère	Mme GILARDET Céline		

Délégués Titulaires absents représentés :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Suppléance à Mme CLAIRET Sylvie
Brazey en Plaine	Mme SEVESTRE Delphine	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Charrey sur Saône	Mme LIAUD Evelyne	Suppléance à M. COLOMBET Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne

Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne	
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril	Suppléance à Mme VIROT Fabienne
Losne	M. JACOB Dominique	Pouvoir à Mme BREBANT Laurence
Magny les Aubigny	M. HIEZ David	Suppléance à M. LEVEQUE Didier

Délégués titulaires absents excusés :

Aubigny en Plaine	M. FERNANDEZ Manuel
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude
Charrey sur Saône	Mme LIAUD Evelyne
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Losne	M. JACOB Dominique
Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Broin	M. JOINIE Marc
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Trouhans	Mme PEPIN Nadine

GEMAPI – Adhésion à l'association France Dignes et désignation de représentants

Considérant les statuts de la Communauté de communes et notamment sa compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations »,

La compétence Gestion des Milieux aquatiques et de Prévention des Inondations dite « GEMAPI » est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. La gestion des ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions relève de cette compétence.

Dans un contexte de constantes évolutions règlementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, il est proposé que la Communauté de Communes des Rives de Saône participe à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

France Dignes est une association de 1901, dont l'objectif est de structurer et consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences, en développant les connaissances des gestionnaires par des formations et en créant des outils métiers spécifiques.

Cette association est l'aboutissement de l'action « création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues » telle que définie par le Plan de Submersion Rapide (PSR) publié en février 2011.

L'association France Dignes a pour missions de :

- Mettre en réseau, animer et assister les gestionnaires de digues et d'ouvrages de protection contre les crues en constituant un lieu d'échanges et de partage d'expériences, de savoirs et d'informations ;
- Renforcer les compétences métier des gestionnaires de digues par des actions de formation et de professionnalisation de la filière ;
- Représenter la profession auprès des différentes instances, être porte-parole des gestionnaires, interlocuteur et force de proposition ;
- Assurer une veille technique et réglementaire ;
- Assurer la conception et la maintenance d'outils et méthodes spécifiques et assister ses membres à leur utilisation (SIRS Dignes, etc.) ;
- Conduire des analyses pour le réseau de gestionnaires et de participer à des projets européens et internationaux.

France Dignes propose à ses adhérents, entre autres, un réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille réglementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Dignes à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Il est donc proposé d'adhérer à l'association nationale des gestionnaires de Dignes, France DIGUES.

La cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré.

La Communauté de communes doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'association.

Le Président demande qui est candidat au poste de représentant titulaire.

Mme BEAUNEE Jocelyne se porte candidate.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement. A l'unanimité des présents (47 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués, la candidate.

Vote à main levée :

Votants : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 47

Mme BEAUNEE Jocelyne est désignée représentante titulaire à l'association France-Dignes.

Le Président demande qui est candidat au poste de représentant suppléant.

M. DELACOUR Sébastien se porte candidat.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement. A l'unanimité des présents (47 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Le Président soumet au vote des délégués, le candidat.

Vote à main levée :

Votants : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 47

M. DELACOUR Sébastien est désigné représentant suppléant à l'association France-Dignes.

Les délégués communautaires :

- Approuvent l'adhésion de la Communauté de Communes des Rives de Saône à l'association Frances Dignes ;
- Inscrivent les crédits correspondants au Budget Principal
- Autorisent le Président à verser la cotisation annuelle telle que définie ci-dessus ;
- Autorisent le Président à prendre toute mesure et à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote à main levée :

Votants : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 47

Pour copie conforme,
Le Président, Sébastien DELACOUR

